

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2017
A THIERS**

COMPTE RENDU

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Carine BRODIN, André IMBERDIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Président de séance : Tony BERNARD

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 4 avril 2017

Le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 4 avril 2017 est soumis à délibération.

Adopté à l'unanimité

Administration Générale

1 – FINANCES

RAPPORTEUR : Daniel BERTHUCAT

**Vote des comptes de gestion 2016 - Budget Principal
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs**

Le rapporteur informe l'assemblée que le compte de gestion 2016 dont le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative, présente un résultat excédentaire supplémentaire de 1 495.52 € dû à des opérations d'ordre non budgétaire suite au transfert de la clôture du Symtru. Il convient de reprendre cet excédent dans l'affectation du résultat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le Compte de Gestion pour l'exercice 2016.

Délibération N°1 / Unanimité

Vote des comptes de gestion 2016 - Autres budgets
--

Le rapporteur informe l'assemblée que les comptes de gestion 2016 sont conformes au comptes administratifs.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs et des Comptes de gestion, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** les Comptes de Gestion pour l'exercice 2016.

Délibérations N°2 à 16 / Unanimité

Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Général Communauté de Communes du Pays de Courpière
--

D. BERTHUCAT : Concernant le vote des comptes administratifs, il est rappelé que le conseil communautaire doit approuver les 16 comptes administratifs des 4 anciens EPCI. Ceux-ci relèvent des décisions prises par les exécutifs des anciennes communautés de communes. Nous travaillerons dans les prochains mois sur une analyse fine de ces CA, permettant au besoin, d'en tirer des données objectives.

Avant de passer au vote, je vous communique deux données clés de ces CA :

*le résultat 2016 cumulé des 16 CA: - **360 909 euros***

*Le total des excédents de fonctionnement N-1 des 4 EPCI. : **2 544 519 euros.***

Ces deux chiffres sont essentiels pour mieux comprendre la présentation des budgets 2017 qui va suivre.

Le déficit de fonctionnement 2016 témoigne de la situation financière aujourd'hui délicate de notre communauté de communes. Entre les baisses des dotations, des subventions, l'augmentation du coût de la vie, le coût des services nombreux que nous gérons, notre communauté de communes n'est pas une exception et elle est aujourd'hui dans un contexte financier complexe. Même si elle dispose d'un faible endettement, elle ne réussit pas aujourd'hui à dégager un autofinancement suffisant pour réaliser des investissements. Nous allons devoir très rapidement examiner tous les leviers possibles pour renverser cette situation.

L'excédent de fonctionnement cumulé de 2,5 millions est une bonne nouvelle. Même si nous sommes nombreux à penser autour de cette table qu'une collectivité n'a pour finalité de stocker de l'excédent, il nous fait reconnaître que ces 2.5 millions vont nous permettre de nous sécuriser financièrement, le temps que nous trouvions les bons leviers pour disposer à nouveau d'une capacité annuelle d'autofinancement. Attention cependant, ce temps sera court.

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,

Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 189 824.27
Opérations de l'exercice	4 554 276.59	4 219 328.48
TOTAUX	4 554 276.59	5 409 152.75
Résultats de clôture		854 876.16
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	4 554 276.59	5 409 152.75
RESULTATS DEFINITIFS		854 876.16

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		178 408.83
Opérations de l'exercice	765 104.70	505 395.21
TOTAUX	765 104.70	683 804.04
Résultats de clôture	81 300.66	
Reste à réaliser	228 964.00	223 222.00
TOTAUX CUMULES	994 068.70	907 026.04
RESULTATS DEFINITIFS	87 042.66	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 368 233.10
Opérations de l'exercice	5 319 381.29	4 724 723.69
TOTAUX	5 319 381.29	6 092 956.79
Résultats de clôture		223 222.00
Reste à réaliser	228 964.00	
TOTAUX CUMULES	5 548 345.29	6 316 178.79
RESULTATS DEFINITIFS		767 833.50

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N°17 / Unanimité

Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe des Déchets Ménagers Communauté de Communes du Pays de Courpière
--

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,

Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		281 901.04
Opérations de l'exercice	1 519 745.17	1 526 231.24
TOTAUX	1 519 745.17	1 808 132.28
Résultats de clôture		288 387.11
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	1 519 745.17	1 808 132.28
RESULTATS DEFINITIFS		288 387.11

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		57 301.94
Opérations de l'exercice	107 635.72	124 605.55
TOTAUX	107 635.72	181 907.49
Résultats de clôture		74 271.77
Reste à réaliser	160 000.00	
TOTAUX CUMULES	267 635.72	181 907.49
RESULTATS DEFINITIFS	85 728.23	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		339 202.98
Opérations de l'exercice	1 627 380.89	1 650 836.79
TOTAUX	1 627 380.89	1 990 039.77
Résultats de clôture		203 108.88
Reste à réaliser	160 000.00	
TOTAUX CUMULES	1 787 380.89	1 990 039.77
RESULTATS DEFINITIFS		202 658.88

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N°18 / Unanimité

**Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe des Espaces d'Activités
Communauté de Communes du Pays de Courpière**

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,

Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		19.16
Opérations de l'exercice	93 809.23	93 786.08
TOTAUX	93 809.23	93 805.24
Résultats de clôture	3.99	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	93 809.23	93 805.24
RESULTATS DEFINITIFS	3.99	

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		26 561.23
Opérations de l'exercice	73 274.01	64 047.92
TOTAUX	73 274.01	90 609.15
Résultats de clôture		17 335.14
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	73 274.01	90 609.15
RESULTATS DEFINITIFS		17 335.14

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		26 580.39
Opérations de l'exercice	167 083.24	157 834.00
TOTAUX	167 083.24	184 414.39
Résultats de clôture		17 331.15
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	167 083.24	184 414.39
RESULTATS DEFINITIFS		17 331.15

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N°19 / Unanimité

Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe de la Zone d'Activités de LAGAT Communauté de Communes du Pays de Courpière

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,
 Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		126 986.90
Opérations de l'exercice	239 698.89	260 163.01
TOTAUX	239 698.89	387 149.91
Résultats de clôture		147 451.02
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	239 698.89	387 149.91
RESULTATS DEFINITIFS		147 451.02

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	181 362.69	
Opérations de l'exercice	259 867.49	237 947.91
TOTAUX	441 230.18	237 947.91
Résultats de clôture	203 282.27	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	441 230.18	237 947.91
RESULTATS DEFINITIFS	203 282.27	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	181 362.69	126 986.9
Opérations de l'exercice	499 566.38	498 110.92
TOTAUX	680 929.07	625 097.82
Résultats de clôture	55 831.25	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	680 929.07	625 097.82
RESULTATS DEFINITIFS	55 831.25	

**Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".*

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 20 / Unanimité

**Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe du SPANC
Communauté de Communes du Pays de Courpière**

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,
Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	33 474.20	
Opérations de l'exercice	37 650.97	35 008.90
TOTAUX	71 125.17	35 008.90
Résultats de clôture	36 116.27	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	71 125.17	35 008.90
RESULTATS DEFINITIFS	36 116.27	

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		3 296.05
Opérations de l'exercice	0.00	249.27
TOTAUX	0.00	3 545.32
Résultats de clôture		3 545.32
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES		3 545.32
RESULTATS DEFINITIFS		3 545.32

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	33 474.20	3 296.05
Opérations de l'exercice	37 650.97	35 258.17
TOTAUX	71 125.17	38 554.22
Résultats de clôture	32 570.95	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	71 125.17	38 554.22
RESULTATS DEFINITIFS	32 570.95	

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 21 / Unanimité

Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe du Réseau Agricole Livradois Forez Communauté de Communes du Pays de Courpière
--

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,

Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

1) LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	1 863.62	
Opérations de l'exercice	94 733.26	66 631.90
TOTAUX	96 596.88	66 631.90
Résultats de clôture	29 964.98	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	96 596.88	66 631.90
RESULTATS DEFINITIFS	29 964.98	

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice		
TOTAUX		
Résultats de clôture		
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES		
RESULTATS DEFINITIFS		

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	1 863.62	
Opérations de l'exercice	94 733.26	66 631.90
TOTAUX	96 596.88	66 631.90
Résultats de clôture	29 964.98	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	96 596.88	66 631.90
RESULTATS DEFINITIFS	29 964.98	

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 22 / Unanimité

**Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Général
Communauté de Communes Thiers Communauté**

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,
Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	9 059 984.09	9 267 928.92
TOTAUX	9 059 984.09	9 267 928.92
Résultats de clôture		207 944.83
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	9 059 984.09	9 267 928.92
RESULTATS DEFINITIFS		207 944.83

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	470 006.57	
Opérations de l'exercice	419 158.36	963 280.53
TOTAUX	889 164.93	963 280.53
Résultats de clôture		74 115.60
Reste à réaliser	34 571.00	
TOTAUX CUMULES	923 735.93	963 280.53
RESULTATS DEFINITIFS		39 544.60

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	470 006.57	
Opérations de l'exercice	9 479 142.45	10 231 209.45
TOTAUX	9 949 149.02	10 231 209.45
Résultats de clôture		282 060.43
Reste à réaliser	34 571.00	
TOTAUX CUMULES	9 983 720.02	10 231 209.45
RESULTATS DEFINITIFS		247 489.43

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 23 / Unanimité

Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe Espace Bien Être Communauté de Communes Thiers Communauté

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,
 Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés Opérations de l'exercice		17 303.74
TOTAUX	16 838.24	17 303.74
Résultats de clôture Reste à réaliser		465.50
TOTAUX CUMULES	16 838.24	17 303.74
RESULTATS DEFINITIFS		465.50

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés Opérations de l'exercice		162 100.67
	221 783.81	244 741.00
TOTAUX	221 783.81	406 841.67
Résultats de clôture Reste à réaliser		185 057.86
	572 202.44	615 919.37
TOTAUX CUMULES	793 986.25	1 022 761.04
RESULTATS DEFINITIFS		228 774.79

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés Opérations de l'exercice		179 404.41
	238 622.05	244 741.00
TOTAUX	238 622.05	424 145.41
Résultats de clôture Reste à réaliser		185 523.36
	572 202.44	615 919.37
TOTAUX CUMULES	810 824.49	1 040 064.78
RESULTATS DEFINITIFS		229 240.29

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 24 / Unanimité

Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe Zone d'Activités de Matussière Communauté de Communes Thiers Communauté

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,
 Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	10 433.59	
Opérations de l'exercice	2 209 037.58	2 174 830.47
TOTAUX	2 219 471.17	2 174 830.47
Résultats de clôture	44 640.70	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	2 219 471.17	2 174 830.47
RESULTATS DEFINITIFS	44 060.70	

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		0.02
Opérations de l'exercice	2 369 764.26	2 369 764.25
TOTAUX	2 369 764.26	2 369 764.27
Résultats de clôture		0.01
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	2 369 764.26	2 369 764.27
RESULTATS DEFINITIFS		0.01

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	10 433.59	0.02
Opérations de l'exercice	4 578 801.84	4 544 594.72
TOTAUX	4 589 235.43	4 544 594.74
Résultats de clôture	44 640.69	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	4 589 235.43	4 544 594.74
RESULTATS DEFINITIFS	44 640.69	

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 25 / Unanimité

Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe Zone d'activités du Champ du Bail Communauté de Communes Thiers Communauté
--

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,

Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	5 127.25	
Opérations de l'exercice	1 304 733.72	1 304 522.72
TOTAUX	1 309 860.97	1 304 522.72
Résultats de clôture	5 338.25	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	1 309 860.97	1 304 522.72
RESULTATS DEFINITIFS	5 338.25	

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	143 058.71	
Opérations de l'exercice	1 295 666.06	1 143 058.71
TOTAUX	1 438 724.77	1 143 058.71
Résultats de clôture	295 666.06	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	1 438 724.77	1 143 058.71
RESULTATS DEFINITIFS	295 666.06	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	148 185.96	
Opérations de l'exercice	2 600 399.78	2 447 581.43
TOTAUX	2 748 585.74	2 447 581.43
Résultats de clôture	301 004.31	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	2 748 585.74	2 447 581.43
RESULTATS DEFINITIFS	301 004.31	

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 26 / Unanimité

**Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Général
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs**

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,

Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		714 123.93
Opérations de l'exercice	632 275.13	501 717.47
TOTAUX	632 275.13	1 215 841.40
Résultats de clôture		583 566.27
Résultat issu transferts Symtru op ordre non budgétaire		1 495.52
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	632 275.13	1 215 841.40
RESULTATS DEFINITIFS		585 061.79

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	18 397.15	
Opérations de l'exercice	307 253.05	215 405.37
TOTAUX	325 650.20	215 405.37
Résultats de clôture	110 244.83	
Reste à réaliser	193 250.00	183 468.00
TOTAUX CUMULES	518 900.20	398 873.37
RESULTATS DEFINITIFS	120 026.83	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	18 397.15	714 123.93
Opérations de l'exercice	939 528.18	717 122.84
TOTAUX	957 925.33	1 431 246.77
Résultats de clôture		474 807.96
Reste à réaliser	193 250.00	183 468.00
TOTAUX CUMULES	1 151 175.33	1 614 714.77
RESULTATS DEFINITIFS		465 025.96

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 27 / Unanimité

**Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe des Ordures Ménagères
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs**

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,

Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	12 130.57	
Opérations de l'exercice	944 155.50	962 279.96
TOTAUX	956 286.07	962 279.96
Résultats de clôture		5 993.89
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	956 276 .07	962 279 .96
RESULTATS DEFINITIFS		5 993.89

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		95 590.03
Opérations de l'exercice	55 212.42	68 984.87
TOTAUX	55 212.42	164 574.90
Résultats de clôture		109 362.48
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	55 212.42	164 574.90
RESULTATS DEFINITIFS		109 362.48

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	12 130.57	95 590.03
Opérations de l'exercice	999 367.92	1 031 264.83
TOTAUX	1 011 498.49	1 126 854.86
Résultats de clôture		115 356.37
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	1 011 498.49	1 126 854.86
RESULTATS DEFINITIFS		115 356.37

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 28 / Unanimité

**Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe de l'Accueil de Loisirs
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs**

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,
Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		899.05
Opérations de l'exercice	106 942.28	107 782.36
TOTAUX	106 942.28	108 681.41
Résultats de clôture		1 739.13
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	106 942.28	110 420.54
RESULTATS DEFINITIFS		1 739.13

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		667.48
Opérations de l'exercice	3 474.00	1 861.88
TOTAUX	3 474.00	2 529.36
Résultats de clôture	944.64	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	3 474.00	2 529.36
RESULTATS DEFINITIFS	944.64	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 566.53
Opérations de l'exercice	110 416.28	109 644.24
TOTAUX	110 416.28	111 210.77
Résultats de clôture		794.49
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	110 416.28	111 210.77
RESULTATS DEFINITIFS		794.49

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 29 / Unanimité

**Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Général
Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise**

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,
Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		54 220.73
Opérations de l'exercice	4 631 267.76	4 618 231.22
TOTAUX	4 631 267.76	4 672 451.95
Résultats de clôture		41 184.19
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	4 631 267.76	4 672 451.95
RESULTATS DEFINITIFS		41 184.19

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 017 126.06
Opérations de l'exercice	2 510 475.42	1 435 311.54
TOTAUX	2 510 475.42	2 452 437.60
Résultats de clôture	58 037.82	
Reste à réaliser	198 103.20	265 422.00
TOTAUX CUMULES	2 708 578.62	2 717 859.60
RESULTATS DEFINITIFS		9 280.98

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 071 346.79
Opérations de l'exercice	7 141 743.18	6 053 542.76
TOTAUX	7 141 743.18	7 124 889.55
Résultats de clôture	16 853.63	
Reste à réaliser	198 103.20	265 422.00
TOTAUX CUMULES	7 339 846.38	7 390 311.55
RESULTATS DEFINITIFS		50 465.17

*Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 30 / Unanimité

Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe de l'Enfance et Jeunesse Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,

Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		47 658.85
Opérations de l'exercice	761 045.01	792 241.85
TOTAUX	761 045.01	839 900.70
Résultats de clôture		78 855.69
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	761 045.01	839 900.70
RESULTATS DEFINITIFS		78 855.69

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	291 232.42	
Opérations de l'exercice	84 607.65	416 297.36
TOTAUX	375 840.07	416 297.36
Résultats de clôture		40 457.29
Reste à réaliser	20 000.00	
TOTAUX CUMULES	395 840.07	416 297.36
RESULTATS DEFINITIFS		40 457.29

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	243 573.57	
Opérations de l'exercice	845 652.66	1 208 539.21
TOTAUX	1 089 226.23	1 208 539.21
Résultats de clôture		119 312.98
Reste à réaliser	20 000.00	
TOTAUX CUMULES	1 109 226.23	1 208 539.21
RESULTATS DEFINITIFS		99 312.98

**Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".*

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 31 / Unanimité

**Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Annexe de la Zone d'Activités de Racine
Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise**

Le Conseil Communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par, Tony BERNARD, Président,

Les Présidents des 4 anciens EPCI (M. Olivier CHAMBON – Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ; M. Bernard VIGNAUD – Entre Allier et Bois Noirs ; M. Michel GONIN – Communauté de Communes du Pays de Courpière ; M. Abdelhraman MEFTAH – Thiers Communauté) s'étant retirés au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		174 611.52
Opérations de l'exercice	165 675.78	80 275.55
TOTAUX	165 675.78	254 887.07
Résultats de clôture		89 244.29
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	165 675.78	254 887.07
RESULTATS DEFINITIFS		89 244.29

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		206 595.49
Opérations de l'exercice	402 103.61	209 013.54
TOTAUX	402 103.61	415 609.03
Résultats de clôture		13 505.42
Reste à réaliser	235 559.02	310 000.00
TOTAUX CUMULES	637 662.63	725 609.03
RESULTATS DEFINITIFS		87 946.40

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		381 207.01
Opérations de l'exercice	567 779.39	289 289.09
TOTAUX	567 779.39	670 496.10
Résultats de clôture		102 716.71
Reste à réaliser	235 559.02	310 000.00
TOTAUX CUMULES	803 338.41	980 496.10
RESULTATS DEFINITIFS		177 157.69

**Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".*

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 32 / Unanimité

Affectation des résultats du compte administratif 2016 - Budget Général
Communauté de Communes du Pays de Courpière

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	854 876.16
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (4 219 328.48 - 4 554 276.59)	-334 948.11
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	1 189 824.27
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-81 300.66
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (505 395.21 – 765 104.70)	-259 709.49
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	178 408.83
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses (223 222.00 – 228 964.00)	-5 742.00
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	-87 042.66

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le ou les budgets de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET GENERAL DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	-87 042.66
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	773 575.50
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération N° 33 / Unanimité

Affectation des résultats du compte administratif 2016 - Budget Annexe des déchets ménagers
Communauté de Communes du Pays de Courpière

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	288 387.11
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (1 526 231.24 – 1 519 745.17)	6 486.07
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	281 901.04
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	74 271.77
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (124 605.55 – 107635.72)	16 969.83
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	57 301.91
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes – Dépenses (0.00 – 160 000.00)	160 000.00
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	-85 728.23

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget annexe des Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	288 387.11
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Au regard du cumul des résultats des autres budgets, il n'est pas nécessaire de couvrir le besoin de financement.

Délibération N° 34 / Unanimité

**Affectation des résultats du compte administratif 2016 - Budget Annexe des Espaces d'Activités
Communauté de Communes du Pays de Courpière**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-3.99
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (93 786.08 – 93 809.23)	-23.15
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	19.16
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	74 271.77
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (64 047.92 – 73 274.01°)	-9 226.09
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	26 561.23
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes – Dépenses	
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	17 335.14

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget annexe des Espaces d'Activités de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET ANNEXE DES ESPACES D'ACTIVITES DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	3.99

Délibération N° 35 / Unanimité

**Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Annexe de la Zone d'Activités de Lagat
Communauté de Communes du Pays de Courpière**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	147 451.02
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (260 163.01 – 239 698.89)	20 464.12
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	126 986.90
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-203 282.27
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (237 947.91 – 259867.49°)	-21 919.58
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-181 362.69
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes – Dépenses	
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	-203 282.27

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget annexe de la ZA de Lagat de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET ANNEXE DE LA ZA DE LAGAT DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	147 451.02
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Le caractère particulier des ZA montre un besoin de financement issu des comptes de stocks. Ce déficit ne peut pas être couvert par une affectation au compte 1068.

Au regard du cumul des résultats des autres budgets, il n'est pas nécessaire de couvrir le besoin de financement.

Délibération N° 36 / Unanimité

**Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Annexe SPANC
Communauté de Communes du Pays de Courpière**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-36 116.27
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (35 008.90 – 37 650.97)	-2 642.07
Déficit de fonctionnement reporté (B=FD 002)	-33 474.20
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	3 545.32
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (249.27 – 0.00)	249.27
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	3 296.05
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes – Dépenses	
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	3 545.32

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET ANNEXE DU SPANC DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	36 116.27

Délibération N° 37 / Unanimité

**Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Annexe du Réseau Agricole Livradois Forez
Communauté de Communes du Pays de Courpière**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-29 964.98
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (66 631.90 – 94 733.26)	-28 101.36
Déficit de fonctionnement reporté (B=FD 002)	-1 863.62
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses ()	

Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes – Dépenses	
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget annexe du réseau agricole Livradois forez de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET ANNEXE DU RESEAU AGRICOLE LIVRADOIS FOREZ DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	29 964.98

Délibération N° 38 / Unanimité

**Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Général
Communauté de Communes Thiers Communauté**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	207 944.83
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (9 267 928.92 – 9 059 984.09)	207 944.83
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	0
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	74 115.60
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (963 280.53 – 419 158.36)	544 122.17
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-470 006.57
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes – Dépenses (0-34571.00)	-34 571.00
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	39 544.60

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, qu'il n'a pas de besoin de financement et qu'il est nécessaire de répartir les résultats dans plusieurs budgets de la fusion THIERS DORE ET MONTAGNE,

Décide de répartir, les reports de résultats d'investissement et de fonctionnement et les restes à réaliser dans différents budgets de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE de la manière suivante :

	Budget général	Déchets ménagers	Espaces d'Activités	TOTAL
Excédent de fonctionnement	178 944.83	29 000.00	0	207 944.83
Excédent d'investissement	23 178.21	50 937.39		74 115.00
Reste à réaliser	-22 806.00		-11 765.00	-34 571.00

Délibération N° 39 / Unanimité

**Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Annexe Espace Bien Être
Communauté de Communes Thiers Communauté**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	465.50
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (0 – 16838.24)	-16 838.24
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	17 303.74
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	185 057.86
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (244 741 – 221 783.81)	22 957.19
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	162 100.67
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses (615 919.37-572 202.44)	43 716.93
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	228 774.79

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget annexe des Espaces d'Activités de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET ANNEXE DES ESPACES D'ACTIVITES DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	465.50
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération N° 40 / Unanimité

**Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Annexe Zone d'Activités de Matussière
Communauté de Communes Thiers Communauté**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-44 640.70
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (2 174 830.47 - 2 209 037.58)	-34 207.11
Déficit de fonctionnement reporté (B=FD 002)	-10 433.59
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0.01
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (2369764.25 - 2369764.24)	-0.01
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	0.02
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses ()	
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	0.01

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget annexe de la ZA Matussière de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET ANNEXE ZA MATUSSIÈRE DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	44 640.70

Délibération N° 41 / Unanimité

Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Annexe Zone d'Activités du Champ du Bail
Communauté de Communes Thiers Communauté

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-5 338.25
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (1 304 522.72 – 1 304 733.72)	-211.00
Déficit de fonctionnement reporté (B=FD 002)	-5 127.25
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-295 666.06
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (1143058.71-1295666.06)	-152 607.35
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID001)	-143 058.71
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses ()	
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	-295 666.06

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget annexe de la ZA Champ du Bail de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET ANNEXE ZA CHAMP DU BAIL DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	-5 338.25

Délibération N° 42 / Unanimité

Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Général
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	583 061.79
Résultat excédentaire suite opération non budgétaire – transfert Symtru	1 495.52
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (501 717.47 – 632 275.13)	-130 557.66
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	714 123.93
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-110 244.83
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (215 405.37 – 307 253.05)	-91 847.68
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-18 397.15
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses (183 468 – 193 250)	-9 782.00
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	-120 026.83

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget général de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit et dans le budget annexe des Déchets Ménagers la part du Symtru comme suit :

BUDGET GENERAL DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	90 214.20
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	493 352.07
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Au regard du cumul des résultats des autres budgets, il n'est pas nécessaire de couvrir entièrement le besoin de financement.

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 495.52
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération N° 43 / Unanimité

**Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Annexe des Ordures Ménagères
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	5 993.89
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (962 279.96 – 944 155.50)	18 124.46
Déficit de fonctionnement reporté (B=FD 002)	-12 130.57
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	109 362.48
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (68 984.87 – 55 212.42)	13 772.45
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	95 590.03
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses ()	
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	109 362.48

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget annexe des Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	5 993.89
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération N° 44 / Unanimité

**Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Annexe de l'Accueil de Loisirs
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	1 739.13
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (107 782.36 – 106 942.28)	840.08
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	899.05
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-944.64
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (1 861.88-3 474)	-1 612.12
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	667.48
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses ()	
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	109 362.48

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget général de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET GENRAL DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	944.64
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	794.49
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération N° 45 / Unanimité

**Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Général
Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	41 184.19
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (4618231.22 – 4631267.76)	-13 036.54
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	54 220.73
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-58 037.82
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (1435311.54-2510475.42)	-1 075 163.88
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	1 017 126.06
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses ()	67 318.80
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	9 280.98

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, qu'il n'a pas de besoin de financement et qu'il est nécessaire de répartir les résultats dans plusieurs budgets de la fusion THIERS DORE ET MONTAGNE, **décide** de répartir, les reports de résultats d'investissement et de fonctionnement et les restes à réaliser dans différents budgets de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE de la manière suivante :

	Budget général	Espaces d'Activités	TOTAL
Excédent de fonctionnement	41 184.19	0	41 184.19
Déficit d'investissement	-49 346.87	-8 690.95	-58 037.82
Reste à réaliser	90 615.85	-23 297.05	67 318.80

Délibération N° 46 / Unanimité

Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Annexe Enfance Jeunesse
Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	78 855.69
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (792 241.85 – 761 045.01)	31 196.84
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	47 658.85
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	40 457.29
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (416 297.36 – 84 607.65)	331 689.71
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-291 232.42
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses (0.00 - 20000)	-20 000.00
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	20 457.29

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget général de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET GENRAL DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	78 855.69
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération N° 47 / Unanimité

Affectation des résultats du compte administratif 2016
Budget Annexe Zone d'Activités de RACINE
Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Tony BERNARD, Président,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	89 211.29
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (80 275.55 – 165 675.78°)	-85 400.23
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	174 611.52
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	13 505.42
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (209013.54-402103.61)	-193 090.07
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	206 595.49
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses (310000-235559.02)	74 440.98
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	87 946.40

Considérant que ce budget est clôturé au 31/12/2016, **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement dans le budget annexe des Espaces d'Activité de la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE comme suit :

BUDGET ANNEXE DES ESPACES D'ACTIVITES DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	89 211.29
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération N° 48 / Unanimité**Vote des taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts ;
Après avis de la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Fixe les taux de TEOM 2017 comme suit :

taxe	Taux	Produit attendu
TEOM - territoire EABN	13.85	763 760
TEOM - territoire CCMT	15.20	950 490
TEOM - territoire CCPC	14.87	1 193 159
TEOM - territoire TC - taux réduit	9.00	585 505
TEOM - territoire TC - taux plein	10.80	1 218 409

Charge le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Délibération N° 49 / Unanimité**Vote des taux de fiscalité**

Olivier Chambon demande la parole au nom des élus de l'ancienne CCMT :

« Même si aujourd'hui les anciennes communautés de communes n'existent plus et que la fusion a créé TDM, nous continuons à nous rencontrer entre élus du bureau de l'ex CCMT afin de préparer les réunions de TDM. Ces réunions ne sont en aucun cas un groupe d'opposition ou d'indépendantisme car notre travail et notre implication dans l'ensemble du process de dynamisme de TDM est effectif et réel.

Nous souhaitons continuer à nous retrouver afin de discuter des problématiques de l'ensemble du territoire et plus spécifiquement de la Montagne Thiernoise, territoire géographique qui perdure même si ce n'est plus une entité territoriale. Notre engagement vers la proximité et les services à la population perdurent comme notre attachement à la strate communale.

Par là, nous avons travaillé au sein de ce groupe sur le budget présenté par le Vice Président Daniel Berthucat. Nous tenons à le remercier pour cette présentation et surtout pour le travail qu'il a effectué sur un budget tellement compliqué à formater avec la compilation des budgets des ex com com et les informations tardives des services de la DGFIP. Merci à lui pour ce travail pédagogique et merci à l'ensemble des services pour leur implication.

Comme tous ceux qui sont autour de la table, nous supposons, l'augmentation des taux d'imposition dans des mesures importantes ne nous satisfait nullement. Nous avons cherché des solutions pour pouvoir proposer une autre alternative à cette augmentation. Malheureusement, nous n'y sommes pas parvenus. Nous nous inquiétons de l'impact de cette hausse pour les contribuables.

Inéluctablement, nous avons pressenti cette hausse de la fiscalité principalement dûe depuis 2009 à la baisse des dotations de l'Etat. Cette année encore la DGF et les bases sont en régression. Nos recettes pâtissent de cette baisse de soutien aux collectivités territoriales. La loi Notre tentait de nous expliquer que cette réorganisation territoriale donnerait des possibilités autres. On constate que la fusion n'a aucun effet de réduction des dépenses de fonctionnement du moins sur la ou les premières années. Nos marges de manœuvre sont contraintes et la hausse de la fiscalité tant sur les ménages que sur les activités économiques n'est pas un

bon signe. C'est une contrainte due à la baisse de nos recettes et au maintien des services rendus à la population.

Alors que faire ? nous nous sommes posés la question. Ne pas voter ce premier budget ? s'abstenir ?

Nous avons décidé d'être solidaires avec le Président, le Vice Président et le bureau dont nous faisons partie pour voter favorablement ce budget car c'est la première de la construction intercommunale nouvelle formule.

Toutefois, l'impact sur les contribuables de la montagne thiernoise est conséquent. En cela, la solidarité que nous affirmons au titre des communes de l'ex CCMT par le vote de ce budget est aussi une espérance de solidarité au sein de cette nouvelle entité avec des dossiers tels que la sortie du SBA ou l'intégration des EHPAD que nous espérons voir régler et perdurer dans le cadre de TDM.

Nous savons que des efforts doivent être consentis mais l'avenir devra amener des gages de solidarité de cette intercommunalité pour qu'elle soit vécue de manière positive par les élus et par les habitants.

Nous voterons ce budget »

Tony BERNARD rappelle la démarche de travail constructive qui s'est engagée au sein de la collectivité pour construire ce budget. Le projet du mandat sera la piscine, il sera difficile de faire plus financièrement. Les taux qui vont être soumis au vote tiennent compte de réalités différentes des 4 anciens EPCI. Le travail qui vient d'être engagé sur le pacte fiscal et financier devra réussir à utiliser tous les leviers possibles pour rendre aux habitants de TDM le meilleur service au meilleur coût.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Après avis de la Commission des Finances.

Le rapporteur expose dans quelles conditions peuvent être fixés les taux de fiscalité 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Fixe les taux de fiscalité pour l'année 2017 comme suit :

Taxe	Taux	Produit attendu	Lissage
Cotisation Foncière des entreprises	25.60	4 408 832	4 ans
Taxe d'habitation	11.00	4 466 770	12 ans
Taxe foncière bâtie	2.23	977 989	12 ans
Taxe foncière non bâtie	8.43	106 808	12 ans

Charge le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Délibération N° 50 / Unanimité

Vote des Budgets 2017

Vu le Code Général des Collectivités ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art 7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982),

Considérant le débat d'orientation budgétaire organisé le 4 avril 2017.

Le rapporteur donne lecture des budgets primitifs :

- Budget Général,
- Budget annexe Déchets Ménagers,
- Budget annexe Espaces d'Activités,
- Budget annexe de la Zone d'Activités de Lagat,
- Budget annexe de la Zone d'Activités de Matussière,
- Budget annexe de la Zone d'Activités du Cham du Bail,
- Budget annexe de la Zone d'Activités de Racine,
- Budget annexe du SPANC,
- Budget annexe Réseau Agricole Livradois Forez.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** les budgets primitifs de l'exercice 2017 annexés aux présentes délibérations et **précise** que les budgets primitifs de l'exercice 2017 ont été établis et votés par nature en fonctionnement et par opération en investissement auxquels s'ajoute une

présentation fonctionnelle établie en conformité avec une circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995.

Délibérations du n° 51 au n°59 / Unanimité

Vote des adhésions

ADHESIONS	
AFFAIRE GENERALES	ADEP - dématérialisation ACTE
	Association des Maires PDD
	Assoc. Des Communautés de France
	SIEG PDD
PARTENARIAT	Syndicat métropole Clermont Vichy Auvergne
	Syndicat ferroviaire LF
RESEAU AGRICOLE	
TERRITOIRE PLF	Parc Livradois Forez
	Atelier d'Urbanisme
	Formation SCOT
	Formation Vallée de la Dore
	SAEML Eolien
ECONOMIE	Initiative Thiers Ambert
	Auvergne active (garantie d'emprunt)
	ARDTA
	ADIE (prêt petit projet sur création)
	Mission locale de l'arrondissement
HABITAT	A. de gestion du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 63
	CAUE
	ALS - fichier logement sociaux
	Aduhme
SANTE	Hôpital Thiers (projet territorial de santé)
TOURISME	STATION VERTE ET VILLAGE
	STATION VERTE ET VILLAGE
CULTURE	Association des bibliothécaires du Livradois forez (ABLF)
	Le Transfo/ devenue la Nacre
ENFANCE JEUNESSE	Jasserie Jean Marie
	Assoc des Centres de loisirs Livradois forez

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** l'adhésion aux associations mentionnées ci-dessus et **autorise** le Président ou son représentant, à signer les conventions et tout document y afférent.

Délibération N° 60 / Unanimité

Vote des subventions 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu les demandes de subventions 2017 suivantes :

Nom de la structure	Objet de la demande	Montant de subvention 2016	Montant 2017
Groupeement des sylviculteurs de la Montagne thiernoise	Fonctionnement de l'association	2 000,00	2 000,00
Ville de Courpière	Soutien aux événements d'envergure	1 290,00	1 290,00
Les concerts de Vollore	Soutien à l'organisation des concerts	21 500,00	21 500,00
Festival Aubu'song	Soutien à l'organisation du festival	3 700,00	3 700,00
Country Club Courpière	Soutien à l'organisation du festival country	550,00	550,00
Association Education Populaire (AEP)	ALSH 4-12 ans	27 000,00	27 000,00
Foyer Socio-éducatif Collège Condorcet Puy-Guillaume	Soutien au fonctionnement	1 100,00	1 100,00
Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASSED)	Soutien au fonctionnement	668,00	617,00
Association Intercommunale d'Animation (AIA)	RAM	35 700,00	36 835,00
AIA	ALSH+Péri+TAP	271 220,00	273 824,00
AIA	Espace loisirs	60 080,00	66 341,00
Comité des fêtes de St-Victor	Soutien à l'organisation du marché gourmand	300,00	300,00
La gratte à deux pattes	Soutien à l'organisation festival rural	600,00	600,00
ADMR La Durolle	Soutien au fonctionnement	6 287,16	5 675,00
Vivre à domicile	Soutien au fonctionnement	837,99	607,94
Les Amis de Chandalon	Soutien à l'organisation d'animations à la résidence Chandalon	1 200,00	1 200,00
Espace VTT Bois Noirs	Soutien au balisage	1 050,00	1 050,00
Nature Attitude	Soutien à la charte Nature Attitude	500,00	500,00
Club de foot la Durolle	Soutien au fonctionnement	2 000,00	2 000,00
Journée Portes Ouvertes Entreprises	Economie	2 200,00	2 200,00
Manifestation Coutellia	Economie	5 000,00	5 000,00
Maison du tourisme	tourisme	130 390,00	131 539,00
EPIC Thiers Co	tourisme	200 000,00	205 000,00

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le versement des subventions visées 2017, **autorise** le Président ou son représentant, à signer les conventions annuelles d'exécution et **dit** que les crédits seront inscrits aux Budgets concernés.

Délibération N° 61 / Unanimité

**Participation au capital de la SCIC
ACTYPOLES THIERS**

Considérant la loi d'expérimentation territoriale promulguée le 29 février 2016 visant à résorber le chômage de longue durée et à proposer à tous les sans-emploi de longues durées, dans un territoire donnée, un emploi en CDI adapté à leur compétence,

Considérant la délibération en date du 25 avril 2016 approuvant la candidature de Thiers pour l'expérimentation territoriale,

Le rapporteur rappelle la proposition de participation de la Thiers Dore et Montagne au capital de la société et au quasi fonds propres.

Il précise qu'une participation de Thiers Dore et Montagne est prévue sur l'exercice budgétaire 2017 à hauteur de 15 000€ qui permettront de rentrer au capital et au quasi fonds propres de la société Actyroles Thiers, entreprise à but d'emploi.

La détermination de la répartition se fera en fonction de la participation définitive des collectivités et de la participation des entreprises privés.

Les quasi fonds propres sont des ressources stables et peuvent être transformés en fonds propres.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la participation et la libération des capitaux à hauteur de 15 000€ de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne qui permettront de rentrer au capital et au quasi fonds propres de la société Actyroles Thiers, entreprise à but d'emploi et **autorise** le Président, ou son représentant à signer tout document administratif inhérent à cette décision.

Délibération N° 62 / majorité (le président ne prend pas part au vote)

Vote des tarifs communautaires 2017

Le rapporteur présente à l'assemblée les tarifs de THIERS DORE et MONTAGNE proposés pour l'année 2017. (annexe)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les tarifs pour l'année 2017.

Délibération N° 63 / Unanimité

2 – PERSONNEL

RAPPORTEUR : Bernard GARCIA

Création d'un emploi aidé à l'ALSH de Paslières

Vu l'article L.5134-20 du Code du Travail relatif au dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ;

Vu l'article L.5134-110 du Code du Travail relatif au dispositif Emploi Avenir ;

Considérant la nécessité de remplacer un contrat avenir qui prend fin au 31.05.2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** la création d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi rattaché à l'ALSH de Paslières, à 26 heures hebdomadaires pour une durée d'une année à compter du 08 juillet 2017 et **autorise** le Président ou son représentant, à signer la convention pour la mise en place et le recrutement de l'emploi aidé.

La rémunération de ce contrat sera fixée sur la base minimale du smic horaire.

Délibération N° 64 / Unanimité

Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 20 000 à 40 000 habitants

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant abaissement des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art.37) ;

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement ;

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les établissements publics est fixé à 10 000 habitants,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de l'établissement public.

Outre la rémunération prévue par le statut de la Fonction Publique Territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de directeur général des services pourra bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié, et de la NBI.

Il pourra également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, **décide** de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 20 000 à 40 000 habitants, à temps complet à compter du 01 mai 2017 et **donne** pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération et signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération N° 65 / à la majorité – 2 abstentions : D. Balisoni – D. Lafay

<p align="center">Création de deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services de 20 000 à 40 000 habitants</p>

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant abaissement des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art.37) ;

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement ;

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les établissements publics est fixé à 10 000 habitants,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de l'établissement public.

Outre la rémunération prévue par le statut de la Fonction Publique Territoriale, les agents détachés sur les emplois de directeur général adjoint pourront bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié, et de la NBI.

Ils pourront également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, **décide** de créer deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint de 20 000 à 40 000 habitants, à temps complet à compter du 01 mai 2017 et **donne** pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération et signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération N° 66 / à la majorité – 2 abstentions : D. Balisoni – D. Lafay

<p align="center">Signature du contrat de ruralité Thiers Dore et Montagne</p>

Vu la décision du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 relative à la mise en place de Contrats de ruralité,

Vu que ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises :

- Le contrat de ruralité est un document intégrateur des mesures des Comités interministériels aux ruralités dont il détaille la déclinaison locale.
- Il comprend également les autres dispositifs existants en faveur de la ruralité (ZRR, DETR, etc.), les actions du volet territorial des CPER qui portent sur ces territoires, ainsi que les initiatives locales qui répondent aux mêmes objectifs.
- Chaque contrat devra s'articuler, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets : L'accès aux services et aux soins / La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat

et le soutien au commerce de proximité / L'attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme etc...) / Les mobilités / La transition écologique / La cohésion sociale.

Vu l'inscription du projet de territoire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne dans les 6 orientations clés des contrats de ruralité

Considérant le travail commun des services de la communauté de communes, du Pays Vallée de la Dore et des services de la Préfecture et des différents services d'Etat pour élaborer ce contrat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la démarche d'élaboration d'un contrat de ruralité pour le territoire Thiers Dore et Montagne et **autorise** le président ou son représentant à signer le Contrat de ruralité 2017- 2020 avec la Préfecture du Puy de Dôme et les autres signataires.

Délibération N° 67 / Unanimité

3 – ECONOMIE

RAPPORTEUR : Abdelhraman MEFTAH

<p>Centre de Bien Être à Saint-Rémy-sur-Durolle Avenants au marché de travaux</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2010-04 du 26 janvier 2010 approuvant le projet de bulle « bien-être » à Saint-Rémy-sur-Durolle, et son plan de financement ;

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2016-03 du 27 janvier 2016 autorisant à la signature de marchés complémentaires pour les prestations intellectuelles ;

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2016-62 du 23 décembre 2016 autorisant à la signature d'avenants pour les marchés de travaux ;

Vu la délibération de Thiers Dore et Montagne n°20170301630 du 1^{er} mars 2017 autorisant à la signature d'avenants pour les marchés de travaux.

Considérant que le projet de centre de bien-être s'inscrit dans un programme de redynamisation du tissu économique local, en lien avec la dynamique de développement de la base de loisirs du plan d'eau de Saint-Rémy-sur-Durolle et de restructuration du village vacances.

Considérant que le programme d'aménagement du centre de bien-être a dû être modifié par rapport au projet initial et restructuré pour autoriser une double affectation des locaux (une activité de cabinet de kinésithérapie libérale classique et une activité commerciale de bien-être) et espérer un fonctionnement harmonieux et rentable.

Le rapporteur expose les modifications résultant du nouveau programme d'aménagement :

Désignation	Montant	Descriptif des travaux
Avenant n°5 – Lot 17 (CLOTURES / ESPACES VERTS)	Montant de l'avenant : 796,00 € HT <i>Soit un nouveau montant de marché de 46 179, 84€ HT</i>	Fourniture et pose d'un portillon donnant accès aux espaces verts. <i>Des moins-values au marché suite au changement de projet : - 970,05 € HT</i>
Avenant n°10 – Lot N°4 (Menuiserie / Aluminium / Serrurerie)	Montant de l'avenant : 538,45 € HT <i>Soit un nouveau montant de marché de 127 695, 45 € HT</i>	Fourniture et pose d'une grille caniveau en inox <i>Une moins-value : - 800,00 € HT</i>
Avenant n°7 – Lot N°8 (Sols durs / Faïence)	Montant de l'avenant : 397,00 € HT <i>Soit un nouveau montant de marché de 83 527, 32 € HT</i>	Douche extérieure. Réalisation d'une chape avec primaire d'accrochage et siphon PVC – sciage et piquage des enduits parex pour recevoir la faïence. <i>Des moins-values au marché suite au changement de projet : - 1 774, 56 € HT</i>

Avenant n°8 – Lot N°8 (Sols durs / Faïence)	Sans incidence financière.	L'article 5.1 du CCAP concernant la garantie financière.
Avenant n°9 – Lot N°8 (Sols durs / Faïence)	Montant de l'avenant : 491,40 € HT <i>Soit un nouveau montant de marché de 84 018, 72 € HT</i>	Chape sous les deux cabines de saunas extérieures. Réalisation d'une chape avec primaire d'accrochage, forme de pente et deux siphons.
Avenant n°10 – Lot N°8 (Sols durs / Faïence)	Montant de l'avenant : - 2 192,05 € HT <i>Soit un nouveau montant de marché de 81 826, 67 € HT</i>	Suppression faïence dans l'espace « massage hydrojets »
Avenant n°5 – Lot N°12 (Electricité / Courant fort et courant faible)	Montant de l'avenant : 484,40 € HT <i>Soit un nouveau montant de marché de 113 080, 61 € HT</i>	Travaux supplémentaires : éclairage cheminement PMR Projecteur led 20W raccordé sur éclairage extérieur y compris pose et raccordement depuis TGBT
Avenant n°9 – Lot N°2A (Gros œuvre)	Montant de l'avenant : 3 940,00 € HT <i>Soit un nouveau montant de marché de 361 244, 46 € HT</i>	Création d'une place PMR Création d'un muret comprenant fondation et murette en béton
Avenant n°7 – Lot N°1 (Terrassement/VRD)	Montant de l'avenant : 3 357,00 € HT <i>Soit un nouveau montant de marché de 96 454, 50 € HT</i>	Création d'une place PMR Découpe de chaussée, dépose des enrobés existants, chaussée en enrobé
Avenant n°3 - Lot N°6 (Menuiseries bois / parquet)	Montant de l'avenant : 2 303,12 € HT <i>Soit un nouveau montant de marché de 19 649, 94 € HT</i>	Pose de parquet suite à évolution du projet. Cette fourniture doit faire l'objet d'une pose dans le cadre du marché. Plinthes. prestation manquante sur les pièces écrites et indispensable à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les modifications présentées et **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Délibération N° 68 / Unanimité

Centre de Bien Être à Saint-Rémy-sur-Durolle

Marché pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements techniques

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 27 ;
- Vu** la délibération de Thiers Communauté n°2010-04 du 26 janvier 2010 approuvant le projet de bulle « bien-être » à Saint-Rémy-sur-Durolle, et son plan de financement ;
- Vu** la délibération de Thiers Communauté n°2016-03 du 27 janvier 2016 autorisant à la signature de marchés complémentaires pour les prestations intellectuelles ;
- Vu** la délibération de Thiers Communauté n°2016-62 du 23 décembre 2016 autorisant à la signature d'avenants pour les marchés de travaux ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 27 février 2017 sur la plateforme de dématérialisation centreofficielles.com, sur le site e-marchéspublics.com pour un marché de fourniture, installation et mise en service des équipements techniques d'un centre de bien-être à Saint-Rémy-sur-Durolle.

Considérant que le projet de centre de bien-être s'inscrit dans un programme de redynamisation du tissu économique local, en lien avec la dynamique de développement de la base de loisirs du plan d'eau de Saint-Rémy-sur-Durolle et de restructuration du village vacances.

Considérant que le programme d'aménagement du centre de bien-être a dû être modifié par rapport au projet initial et restructuré pour autoriser une double affectation des locaux (une activité de cabinet de kinésithérapie libérale classique et une activité commerciale de bien-être) et espérer un fonctionnement harmonieux et rentable.

Le rapporteur expose qu'il est nécessaire de prévoir l'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements techniques (une cabine de cryothérapie, une baignoire de balnéothérapie, un matelas hydro-jet), ainsi que la fourniture de 2 réservoirs d'azote pour faire fonctionner certains des équipements techniques. Suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru le 27 février 2017 sur la plateforme de dématérialisation centreofficielles.com, sur le site e-marchéspublics.com, un candidat a répondu à la consultation dans les délais (le 20 mars 2017 jusqu'à 12 heures).

	Composition du candidat
N° d'ordre	Mandataire
1	Cryo-Jet System France SRL ZA de Launay 14 130 PONT L'EVEQUE

L'offre d'équipement comprend tout le matériel, les logiciels et les prestations nécessaires pour l'installation et le fonctionnement d'une solution de balnéothérapie permettant d'assurer l'activité d'un centre de bien être (spa/remise en forme/bien être).

Elle comprend : une cabine de cryothérapie ; une baignoire de balnéothérapie ; un matelas hydro-jet.

Equipement	Equipement 1 La cabine de cryothérapie	Equipement 2 La baignoire de balnéothérapie	Equipement 3 Le Matelas hydro-jet
Offres	CCE CRYOJET Pressurisée	Baignoire de balnéothérapie modèle THEMA GENIA de la marque SOMETHY	Wellsystem medical plus et Wellsystem spa
Prix HT	31 985 €	21 950 €	24 515 €
Prix total HT	78 450 €		

Suite à l'analyse de l'offre remise par le candidat, il est proposé de retenir la société CRYO-JET SYSTEM France comme prestataire pour la mission de fourniture, installation et mise en service des équipements techniques d'un centre de bien-être à Saint-Rémy-sur-Durolle.

La fourniture de 2 réservoirs d'azote pour faire fonctionner certains des équipements techniques a fait l'objet d'un devis validé par le président, conformément à ses délégations, de 6 291 € HT fourni par la société RHONE ALPES AZOTE, Lieu dit Vérot, 43 200 GRAZAC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le cahier des charges relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements techniques (une cabine de cryothérapie, une baignoire de balnéothérapie, un matelas hydro-jet), ainsi que la fourniture de 2 réservoirs d'azote pour faire fonctionner certains des équipements techniques du centre de bien être à Saint-Rémy-sur-Durolle.

Retient la société CRYO-JET SYSTEM France comme prestataire pour la mission de fourniture, installation et mise en service des équipements techniques pour un montant de 78 450 € HT.

Retient la société RHONE ALPES AZOTE comme prestataire pour la fourniture et l'installation de 2 réservoirs d'azote pour faire fonctionner certains des équipements techniques pour un montant de 6 291 € HT.

Autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Délibération N° 69 / Unanimité

Centre de Bien Être à Saint-Rémy-sur-Durolle

Signature du bail de location

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2010-04 du 26 janvier 2010 approuvant le projet de bulle « bien-être » à Saint-Rémy-sur-Durolle, et son plan de financement ;

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2016-03 du 27 janvier 2016 autorisant à la signature de marchés complémentaires pour les prestations intellectuelles ;

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2016-62 du 23 décembre 2016 autorisant à la signature d'avenants pour les marchés de travaux ;

Vu la délibération de Thiers Dore et Montagne n°20170301630 du 1^{er} mars 2017 autorisant à la signature d'avenants pour les marchés de travaux.

Considérant que le projet de centre de bien-être s'inscrit dans un programme de redynamisation du tissu économique local, en lien avec la dynamique de développement de la base de loisirs du plan d'eau de Saint-Rémy-sur-Durolle et de restructuration du village vacances.

Considérant que le programme d'aménagement du centre de bien-être a dû être modifié par rapport au projet initial et restructuré pour autoriser une double affectation des locaux (une activité de cabinet de kinésithérapie libérale classique et une activité commerciale de bien-être) et espérer un fonctionnement harmonieux et rentable.

Le rapporteur expose que dans le cadre de la gestion du centre de bien-être, il est prévu la signature d'un bail commercial entre la Communauté de communes et un collectif de 4 kinésithérapeutes regroupés au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL). Le projet de bail commercial actuellement en cours de finalisation doit être signé en juin 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le Président ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Délibération N° 70 / Unanimité

Centre de Bien Être à Saint-Rémy-sur-Durolle

Demande de subvention CT2D

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Puy-de-Dôme n°5-02 du 16 décembre 2014 instaurant le principe des nouveaux Contrats Territoriaux de Développement Durable (CTDD) 2015-2017 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Puy-de-Dôme du 8 juin 2015 actant les enveloppes affectées à chaque Communauté de communes dans le cadre de Contrat Territorial de Développement Durable ;

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2010-04 du 26 janvier 2010 approuvant le projet de bulle « bien-être » à Saint-Rémy-sur-Durolle, et son plan de financement ;

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2016-01 du 27 janvier 2016 sollicitant l'inscription des aménagements complémentaires du projet de Centre de bien-être au titre du Contrat Territorial de Développement Durable 2015-2017 ;

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2016-03 du 27 janvier 2016 autorisant à la signature de marchés complémentaires pour les prestations intellectuelles ;

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2016-62 du 23 décembre 2016 autorisant à la signature d'avenants pour les marchés de travaux ;

Vu la délibération de Thiers Dore et Montagne n°20170301630 du 1^{er} mars 2017 autorisant à la signature d'avenants pour les marchés de travaux.

Considérant que le projet de centre de bien-être s'inscrit dans un programme de redynamisation du tissu économique local, en lien avec la dynamique de développement de la base de loisirs du plan d'eau de Saint-Rémy-sur-Durolle et de restructuration du village vacances.

Considérant que le programme d'aménagement du centre de bien-être a dû être modifié par rapport au projet initial et restructuré pour autoriser une double affectation des locaux (une activité de cabinet de kinésithérapie libérale classique et une activité commerciale de bien-être) et espérer un fonctionnement harmonieux et rentable.

Considérant que le dispositif CTDD permet le financement de projets d'investissement intercommunaux structurants pour le territoire.

Le rapporteur expose les modifications résultant du nouveau programme d'aménagement et sollicite la continuité d'un financement du Conseil départemental à hauteur de 200 000 € au titre des crédits CTDD, dans le cadre des aménagements complémentaires du projet de Centre de bien-être à Saint-Rémy-sur-Durolle.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Prestations intellectuelles (moe ; AMO, bureau contrôle, CSPS ...)	90 000,00 €	Autofinancement	175 000,00 €
Travaux	200 000,00 €	Subvention CD 63 - CTDD	200 000,00 €
Equipements	85 000,00 €		
TOTAL HT	375 000,00 €		375 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** l'inscription des aménagements complémentaires du projet de Centre de bien-être au titre du CTDD 2015-2017,

Sollicite un financement du Conseil départemental à hauteur de 200 000 € au titre des crédits CTDD 2015-2017 et **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Délibération N° 71 / Unanimité

5 – TOURISME RAPPORTEUR : Michel GONIN

Lac d'Aubusson – Convention dépôt-vente pour la boutique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20170201-01 du 1^{er} février 2017 portant attributions du Président et l'autorisant à créer des régies,

Vu l'arrêté n°2017-07 portant création de la régie de recettes « Boutique base de loisirs d'Aubusson » et autorisant la régie à commercialiser des produits du terroir.

Considérant l'intérêt de préciser les conditions de dépôt et de vente des produits issus des producteurs et artisans locaux

Liste des Fournisseurs de 2017 :

NOM Prénom	Nom de la structure	Produits
Florence Valleix	Pains et Merveilles - Augerolles	Pralines
Valérie CARTAILLER	Savonnerie La curieuse – Vollore-Ville	Savons
Alain BENOIT	La Cité de l'Abeille - Viscomtat	Miel
Véronique VODABLE	OXALIS - Domaize	Sirop, tisanes, sels
Anne-Marie CALVES	Le chaudron de Fournioux – La chapelle Agnon	Confitures, nougat, liqueur
Jérôme BONHEME	Domaine de Puissauve - Courpière	vins
M. et Mme BALLOT	Les truites du moulin du Clos - Augerolles	Terrines de poissons
Mme VIENNET	Vol'arome – Vollore-Montagne	Tisanes, pesto, sels...
	Atelier du Malt - Escoutoux	Bières
Sylvie DELOLME	Page Centrale - Thiers	Livres

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le Président ou son représentant, à signer les conventions mentionnées ci-dessus.

Délibération N° 72 / Unanimité

Désignation des délégués aux organismes extérieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'association « Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige »

Vu les statuts de la SPL Laô

Considérant la nécessité de désigner des délégués chargés de représenter la collectivité dans chacun de ses organismes extérieurs

1) Label Station Verte

Deux communes sont labellisées. Depuis 2016, la communauté de communes adhère et les communes remboursent la somme engagée. (Courpière : 1379 € et Vollore-Ville : 832 €)

2) SPL Laô

La SPL Laô est Société publique locale au capital de 100 000 €, composée de 3 actionnaires : CC Ambert-Livradois-Forez (98 % des parts), PNRLF (1 % des parts), CC Thiers Dore et Montagne (1% des parts).

La SPL Laô gère le centre d'hébergement situé au Brugeron. Aucune recapitalisation n'est prévue en 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **désigne** les délégués représentant ces communes et la communauté de communes Thiers Dore et Montagne comme suit :

Station Verte.	
Courpière	Mme LAFORET
Vollore-ville	M. ROZE
SPL Laô	
CC Thiers Dore et Montagne	Le président ou son représentant

Délibération N° 73 / Unanimité

6 – HABITAT

RAPPORTEURE : Christiane SAMSON

Programme d'Intérêt Général (PIG) 2016-2021

Vu la délibération de la communauté de communes de la Montagne Thiernoise n° 40 du 3 mai 2016 approuvant la signature de la convention avec l'Etat et l'ANAH pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général ;

Vu la convention de Programme d'Intérêt Général de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée entre l'Etat, l'ANAH et la communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;

Le rapporteure expose au Conseil de Communauté qu'il a reçu 4 dossiers de demandes de subventions pour des travaux d'adaptation du logement au handicap et/ou au vieillissement, d'amélioration énergétique, et de sécurité et salubrité du logement dans le cadre du P.I.G. Habitat de la Montagne Thiernoise.

L'ANAH a d'ailleurs réservé des subventions au vu des dossiers déposés.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Nom /prénom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Subvention CCTDM
RETUERTO Maria	Celles-sur-Durolle	20 000 €	20%+500€ (sécurité et salubrité et précarité énergétique)	4 500 €
FAYET Jeanne / VALLE Madeleine	Celles-sur-Durolle	16 012 €	15% (handicap)	2 402 €
DAL ZOTTO Claude	Chabreloche	6 724 €	10%+500€ (précarité énergétique)	1 172 €

CHEVALERIAS Jean-Claude	Viscomtat	3 136 €	15% (handicap)	470 €
TOTAL		45 872 €	/	8 544 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus dont le montant total s'élève à **8 544 €** et **de régler** les subventions aux propriétaires après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures acquittées.

Délibération N° 74 / Unanimité

7 – AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

RAPPORTEUR : Jean François DELAIRE

Prestation de Thiers Dore et Montagne pour les formations des gestionnaires et cuisiniers dans le cadre de l'appel à projets « Territoire bio exemplaires » : repas stagiaires

Vu le rôle de chef de projet tenu par l'ex communauté de communes Pays de Courpière (repris par la CC Thiers Dore et Montagne suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017) pour le compte de 2 autres anciennes communautés de communes (CC Pays d'Olliergues et CC Haut Livradois) dans le cadre du projet « Territoires bio à encourager » validé par la région Auvergne,

Vu les deux journées de formation organisées les 3 et 10 mai 2017 à destination des cuisiniers et gestionnaires de cuisines collectives de ces territoires,

Vu la fourniture du repas de midi par la cantine scolaire de Courpière,

Considérant que ces formations dont le thème est l'utilisation de produits bio locaux et leur intégration dans les menus tout en respectant un équilibre nutritionnel et un budget contraint,

Considérant que la prestation du repas de midi est spécifique à ces formations et qu'il n'existe pas de tarif communautaire fixé,

Le rapporteur expose au conseil communautaire qu'il est nécessaire de facturer la prestation des 2 repas aux collectivités dont dépendent les stagiaires participants,

Soit un coût unitaire de 7.50 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le Président à fixer le prix du repas à 7.50 € afin de facturer cette prestation à chaque collectivité employeur dont les stagiaires inscrits relèvent et à signer tous documents relatif à ce dossier.

Délibération N° 75 / Unanimité

8 – DECHETS MENAGERS

RAPPORTEUR : Olivier CHAMBON

Groupement de commande relatif à la gestion des huiles usagées

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 mars 2007 autorisant l'adhésion au VALTOM de la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2010 autorisant l'adhésion au VALTOM de la Communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de Communes «Entre Allier et Bois Noirs», «de la Montagne Thiernoise», «du Pays de Courpière», et «Thiers Communauté» au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que le VALTOM et ses collectivités adhérentes souhaitent se regrouper pour un achat mutualisé de prestations de services pour la gestion des huiles usagées de son territoire,

Considérant que les prestations de services objets de la commande sont le pompage, le transport et le traitement des huiles usagées, ainsi que le nettoyage des bornes de collecte et l'enlèvement des bornes hors service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de constituer un groupement de commande entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes pour un achat mutualisé de prestations de services pour la gestion des huiles usagées de son territoire et **autorise** le Président ou son représentant, à signer la convention de groupement de commande et tout document y afférent.

Délibération N° 76 / Unanimité

Contractualisation avec Eco-Emballages

Le rapporteur expose qu'Eco-Emballage est un éco-organisme agréé pour organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers. Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets ménagers ont la possibilité de contractualiser avec Eco-Emballage pour bénéficier d'un soutien financier pour le recyclage des emballages ménagers.

Avant fusion des EPCI, les Communautés de communes « Thiers Communauté », « Pays de Courpière » et « Entre Allier et Bois Noirs » avaient contractualisées avec Eco-Emballage. Suite à la réorganisation territoriale, il convient d'établir un nouveau contrat entre Eco-Emballage et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Ce contrat, appliquant le barème E, implique un choix du mode de reprise des matériaux d'emballages ménagers issus des centres de tri. Après comparaison des trois modalités (option Filière / option Fédérations / option Individuelle), Monsieur le Vice-Président propose de retenir, pour l'ensemble des matériaux, l'option Filière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de contractualiser avec Eco-Emballage en retenant pour la reprise des matériaux l'option Filière et **autorise** le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Délibération N° 77 / Unanimité

Contractualisation avec EcoFolio

Le rapporteur expose qu'Ecofolio est l'éco-organisme agréé, en charge de la fin de vie des papiers graphiques. Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets ménagers ont la possibilité de contractualiser avec Ecofolio pour bénéficier d'un soutien financier pour le recyclage, la valorisation hors recyclage et l'élimination des déchets papiers.

Avant fusion des EPCI, les Communautés de communes « Thiers Communauté », « Pays de Courpière » et « Entre Allier et Bois Noirs » avaient contractualisées avec Ecofolio. Suite à la réorganisation territoriale, il convient d'établir une nouvelle convention entre Ecofolio et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de contractualiser avec Ecofolio et **autorise** le Président à signer les documents à intervenir.

Délibération N° 78/ Unanimité

Contractualisation avec EcoDDS

Le rapporteur expose qu'EcoDDS est l'éco-organisme agréé en charge de la fin de vie des déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages. Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets ménagers ont la possibilité de contractualiser avec EcoDDS pour bénéficier :

- de la prise en charge des DDS des ménages collectés en déchèterie, qui seront enlevés, regroupés et traités par les prestataires de l'éco-organisme ;
- d'un soutien financier concernant les équipements, les infrastructures et les opérations de communication spécifiques à la collecte des DDS ;
- de programmes de formation des agents de déchèterie.

Avant fusion des EPCI, seule la Communauté de communes du Pays de Courpière avait contractualisé avec EcoDDS. Dans l'objectif de bénéficier du soutien d'EcoDDS à l'échelle de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, il convient d'établir un avenant à la convention existante, permettant d'élargir le territoire concerné.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'établir un avenant à la convention avec EcoDDS, permettant un élargissement du périmètre d'intervention à l'échelle de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et **autorise** le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Délibération N° 79/ Unanimité

Contractualisation avec OCAD3E

Le rapporteur expose qu'OCAD3E est l'organisme coordonnateur de la fin de vie des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets ménagers ont la possibilité de contractualiser avec OCAD3E pour bénéficier :

- de la prise en charge des DEEE collectés en déchèterie par un éco-organisme affecté par OCAD3E ;
- d'un soutien financier versés au titre de la collecte, de la sécurisation des déchèteries ou encore de la communication ;
- d'une continuité de service en cas de changement d'éco-organisme.

Avant fusion des EPCI, les Communautés de communes « Thiers Communauté », « Pays de Courpière » et « Entre Allier et Bois Noirs » avaient contractualisées avec OCAD3E. Suite à la réorganisation territoriale, il convient d'établir une nouvelle convention entre OCAD3E et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de contractualiser avec OCAD3E et **autorise** le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Délibération N° 80/ Unanimité

9 – SPANC

RAPPORTEUR : Serge PERCHE

Cession des actions détenues par les actionnaires publics dans le capital de la SAEML Eole-lien du Livradois-Forez à l'actionnaire privé de la société

Le rapporteur rappelle que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne détient 10,17 % du capital de la SAEML EOLE-LIEN DU LIVRADOIS-FOREZ. Il expose que la société ABO Wind, seul actionnaire privé de la SAEML EOLE-LIEN DU LIVRADOIS-FOREZ, a proposé la somme globale de 560.000 euros pour le rachat de la totalité des titres détenus par les actionnaires publics dans le capital de la SAEML EOLE LIEN DU LIVRADOIS-FOREZ.

Sous réserve de la réalisation de la cession de la totalité des actions détenues par les actionnaires publics, la société ABO WIND deviendra associée unique de la SAEML EOLE LIEN DU LIVRADOIS-FOREZ qui sera, de ce fait, transformée en la forme juridique de son choix afin de répondre aux exigences légales de composition du capital.

Le rapporteur propose que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne cède les 344 336 actions qu'elle détient dans la SAEML EOLE-LIEN DU LIVRADOIS-FOREZ à la société ABO WIND, moyennant la somme totale de 113 992,79 Euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** la cession des 344 336 actions, que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne détient dans la SAEML EOLE-LIEN DU LIVRADOIS-FOREZ au profit de la société ABO WIND moyennant la somme totale de 113 992,79 Euros.

Désigne M. Serge PERCHE pour représenter la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à l'assemblée Générale Mixte de la SAEML Eole-Lien du Livradois Forez et **autorise** le Président, ou son représentant, à signer l'acte de cession, ainsi que les actes à intervenir pour mener à bien cette opération.

Délibération N° 81/ Unanimité

10 – QUESTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : Tony BERNARD

<p style="text-align: center;">Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes THIERS DORE et MONTAGNE au sein d'Initiative Thiers Ambert</p>

Initiative Thiers Ambert est une plateforme du réseau d'Initiative France pour les arrondissements de Thiers et Ambert. Cette plateforme est un outil financier d'aide à la création, de reprise d'entreprise et d'accompagnement financier pour les entrepreneur.e.s qui ont un projet de création, de reprise, de croissance ou d'innovation.

Dans ce cadre, Initiative Thiers Ambert apporte aux entrepreneur.e.s une aide gratuite pour :

- des conseils pour le montage financier des projets,
- un prêt d'honneur à taux 0 % pour renforcer leurs fonds propres,
- du suivi et parrainage pour bien démarrer leur activité.

Considérant l'adhésion de Thiers Dore et Montagne à la plateforme Initiative Thiers Ambert,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **désigne** M. Michel GONIN pour représenter la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au conseil d'administration (collège collectivités publiques).

Délibération N° 82/ Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.